

Bruxelles, le 19 septembre 2019

Monsieur l'Administrateur général,
Cher André-Marie Poncelet,

Nous avons été surpris et choqués de constater que la communication par l'Administration du report de la date du 15 septembre fixée pour exiger une prise de position fiscale personnelle des membres des instances d'avis, demande abusive à plus d'un titre dans les formulations choisies, s'est accompagnée une nouvelle fois de la diffusion de la note « fiscale » et du formulaire contestés par toutes nos fédérations, et bien au-delà.

Notre analyse reste que la qualification de mandat public est la seule justifiée pour l'exercice des missions décrétales qui ont été et seront assumées par les membres des instances d'avis. Nous vous avons demandé de vous mobiliser en ce sens, sans tarder. Déjà des membres d'instances refusent de délibérer dans un tel contexte incertain. D'autres nous demandent avec insistance s'ils/elles doivent retirer leur candidature.

Nous estimons donc que l'envoi unilatéral de fiches fiscales 281.50 pour 2018 suivi, des mois plus tard, de la note « explicative » qui tente de les justifier sont des fautes qui portent préjudice aux personnes, menacent leurs droits sociaux et leur intégrité fiscale ainsi qu'à leurs fédérations.

La menace qui vient d'être réitérée de poursuivre ces envois, avec un justificatif inchangé, pour les réunions tenues en 2019 est proprement scandaleuse.

Comment qualifier autrement une note qui intime l'ordre aux artistes de rentrer dans un système souvent incompatible avec leur protection sociale, et à défaut de renoncer à leurs droits culturels (siéger dans les instances d'avis) ou de subir une discrimination vis-à-vis des autres experts en précisant que leurs jetons de présence seront perdus.

Nous avons compris en écoutant vos excuses que l'Administration de la FWB allait réexaminer sa position et modifier sa communication en consultant des spécialistes extérieurs et en réunissant le 8 octobre à nouveau les fédérations.

Force est de constater qu'autour de vous, certains n'en tirent aucune conséquence et maintiennent une attitude intransigeante, totalement sourde des réalités des artistes et du fonctionnement des services culturels et audiovisuels, se moquant de la volonté du législateur et des partis de la nouvelle majorité qui se sont tous émus de ce problème.

Tout ceci va impacter négativement le démarrage de la législature. Au profit de qui ?

Nous allons nous adresser à la Ministre Linard et aux responsables politiques dans leur ensemble, mais nous tenons déjà à vous informer que ce matin nous avons décidé d'entamer les démarches juridiques utiles en vue de faire respecter les droits des membres des instances d'avis pénalisés par vos décisions et menacés par votre dernier envoi, et ce par tous les moyens que la loi nous accorde.

Entretemps, nous ne pouvons que vous recommander d'annuler dans les plus brefs délais la note transmise une nouvelle fois, et de renoncer à considérer le formulaire qu'elle comporte comme le moyen de résoudre sereinement et efficacement ce dossier.

Recevez, Monsieur l'administrateur général, l'expression de nos sentiments navrés.

Les 17 fédérations professionnelles ci-après

ABDIL, Aires libres, Arrf, Asa, ATPS , Aspropro, CTEJ, CCTA, FACIR, FCP, FEAS, FTA, La Rac, SABAM, SACD, SCAM

Et Pro spere en tant qu'interprofessionnelle

Copies :

A Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général,

A Madame la Ministre Linard et les membres du Gouvernement de la FWB,
Aux groupe politiques du PCF

Aux Présidences Instances d'avis secteur culture

Aux membres de nos fédérations siégeant dans les instances d'avis